

Préparer sa transition vers l'enseignement supérieur

INFORMATIONS GÉNÉRALES

De nombreuses informations sur les démarches à suivre en vue d'études supérieures pour les élèves en situation de handicap sont disponibles sur le site : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures>

Des vidéos d'animation sous forme de manga (conçues par L'association Apaches-Association des professionnels de l'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur)

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/handicap-et-etudes-superieures-ep1-acces-aux-etudes-superieures-2130>

Dans le document qui suit, vous trouverez en complément les aides spécifiques conçues pour les besoins des étudiant.e.s avec Trouble du Spectre de l'Autisme

Sommaire

- 1.** S'orienter/ choisir sa formation..... p.4
- 2.** ParcoursSup..... p.5
- 3.** Contacter l'équipe locale Aspie-Friendly de l'université ou de l'établissement
d'études supérieures ciblé(e)..... p.7
- 4.** Préparer sa vie étudiante..... p.8
- 5.** Se familiariser avant la rentrée avec le fonctionnement des études supérieures et
l'environnement du lieu d'études : les pré-rentrées (niveau national & local)..... p.8
- 6.** Se préparer à une méthodologie de travail..... p.9
- 7.** Trouver du soutien et des conseils auprès d'associations complémentaires..... p.9
- 8.** Mémo..... p.10

Pour en savoir plus sur le
programme Aspie-Friendly
<https://aspie-friendly.fr/>

Introduction

Vous trouverez dans ce document des conseils et ressources pour aider à préparer la transition des étudiant.e.s autistes (aussi appelés « aspies ») vers des études supérieures.

Chaque étudiant.e, chaque situation est unique. Ce support s'envisage donc comme une boîte à outils dans laquelle chacun.e peut puiser en fonction de ses besoins.

Les équipes locales «Aspie-Friendly» sont à votre écoute pour vous aider et vous conseiller à toutes les étapes, avant, pendant et à la sortie des études supérieures afin de favoriser votre réussite et parcours d'insertion dans les meilleures conditions. La démarche d'accompagnement de la transition vise à mobiliser les ressources et sources d'appui dans une approche globale, tout en vous rendant, en tant qu'étudiant.e, pleinement acteur de votre projet.

1. S'orienter/ choisir sa formation

Pour tous les élèves, faire le choix d'une formation après le lycée, n'est pas une chose facile. Cela s'inscrit dans un projet de vie. Il est important de faire le point avec finesse et précision sur vos centres d'intérêts, vos compétences et dans quelles voies vous pourrez les investir en termes de formation puis d'ouvertures professionnelles.

Les études supérieures sont une occasion d'approfondir des champs de connaissances, d'en découvrir d'autres, et de les appliquer progressivement au monde professionnel (stages, immersions, alternances, etc.). L'environnement et le fonctionnement sont souvent très différents de ceux du lycée, avec beaucoup plus d'autonomie mais aussi d'exigences d'organisation.

Cela comporte nécessairement beaucoup d'éléments inconnus ou nouveaux, mais constitue également une occasion de vous épanouir dans une voie qui vous correspond vraiment, où votre fonctionnement différent pourra être reconnu avec ses points de force.

Il est donc essentiel de pouvoir construire votre projet avec l'aide de personnes spécialisées, à l'écoute de vos centres d'intérêts et besoins particuliers, et disposant d'une conception large des gammes de formation et d'insertion. Cela permet de vous orienter, d'anticiper les aménagements dont vous pouvez bénéficier, tout en envisageant des pistes de réajustement si nécessaire au cours de votre parcours.

RESSOURCES :

- ⇒ **Aides à l'Orientation post-bac :**
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures/qui-peut-vous-aider-vous-orienter>
- ⇒ **Vous pouvez solliciter le conseiller d'orientation de votre lycée ou le CIO**
- ⇒ **Aides à l'orientation via Aspïe-Friendly**
Si vous ne savez pas quelle orientation choisir, nos conseiller·e·s d'orientation peuvent vous aider=> contactez-nous via le formu-laïre de contact de notre site internet

2. Parcoursup

Le traitement des demandes d'étudiants en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap doivent, comme tous les étudiants, passer par Parcoursup pour pouvoir s'inscrire dans les formations qui relèvent de Parcoursup, sans dérogation.

Une procédure de recours est possible seulement après avoir reçu les réponses des établissements dans Parcoursup.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Vous pouvez avoir de l'aide auprès des CIO pour élaborer les documents demandés dans le cadre de votre dossier Parcoursup.
- Dans le dossier Parcoursup, vous pouvez remplir une fiche de liaison en tant qu'étudiant en situation de handicap. Celle-ci n'est pas visible par les établissements avant votre affectation définitive et ne peut donc pas jouer de rôle, ni négatif ni positif, dans l'évaluation du dossier
- Si vous n'avez reçu aucune proposition d'admission, une commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) est chargée de faire au recteur d'académie une ou plusieurs propositions d'inscription en accord avec vos compétences et vos besoins. Elle pourra se fonder sur des éléments renseignés dans la fiche de liaison. Peuvent être par exemple considérées : l'accessibilité des formations et des établissements sollicités au regard des indications et contre-indications médicales, les nécessités liées à la situation médicale à poursuivre ses études supérieures à proximité d'un établissement de soins ou du domicile

LES ÉTAPES DE PARCOURSUP



*La phase complémentaire permet aux candidats de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles. La phase complémentaire sera ouverte à partir de 14 h le mardi 26 juin, puis les places disponibles seront mises à jour tous les matins à partir du 27 juin.

! Le 2 juillet La commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) permet aux candidats qui n'ont pas reçu de réponses positives ou dont les vœux sont en attente, en phase principale ou en phase complémentaire. A partir du 2 juillet 2021, chaque académie met en place une commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) présidée par le recteur de région académique dont le rôle est d'accompagner les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission et souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur à la rentrée.

RESSOURCES :

- ⇒ Se repérer dans les démarches ParcoursSup:
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures/sinscrire-en-premiere-annee-detudes-quelles-demarches-pour-parcoursup-et-hors>

- ⇒ Voir aussi : <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=handicap>

LA FICHE DE LIAISON HANDICAP

• Pour préparer votre rentrée dans de bonnes conditions, la fiche de liaison est votre outil privilégié. Elle vous permet de préciser les aménagements dont vous bénéficiez actuellement. Vous retrouvez cette fiche directement dans votre dossier, rubrique Profil/Handicap. Cette fiche est facultative et n'est pas transmise aux formations.

Vous pouvez renseigner cette fiche avant le 7 avril 2022 et la compléter une fois que vous aurez choisi votre formation de manière définitive. Vous pourrez à ce moment-là, si vous le souhaitez, la transmettre au référent handicap de votre formation pour qu'il puisse évaluer vos besoins et échanger avec vous sur les aménagements dont vous pourrez bénéficier lors de la formation ou lors d'épreuves d'examen.

• Si vous souhaitez faire part de votre situation et de l'impact qu'elle a pu avoir sur votre parcours (l'absence de note par exemple ou un parcours complexe pour des raisons de santé ou parce que vous bénéficiez de soins réguliers), vous pouvez le faire en renseignant la rubrique « Eléments liés à ma scolarité » avant le 7 avril 2022.

Cette rubrique est facultative. Si vous la complétez, les informations seront transmises aux formations pour l'examen de votre dossier, vous n'avez en aucun cas besoin de donner d'informations médicales confidentielles.

3. Contacter l'équipe locale Aspie-Friendly de l'université ou de l'établissement d'études supérieures ciblé(e)

1er contact

Dès que vous savez dans quelle université vous souhaitez vous inscrire, vérifiez sur le site Aspie-Friendly si elle est partenaire de ce programme :

<https://aspie-friendly.fr/les-universites/>

Si c'est bien le cas, prenez contact avec l'équipe locale pour organiser une 1ère rencontre, via le formulaire de contact du site.

Avec cette équipe, vous allez :

- Identifier vos besoins spécifiques en tant qu'étudiant.e autiste dans la formation choisie
- Remplir un accord personnalisé de participation au sein du programme Aspie-Friendly (Vous pourrez y choisir quelles informations vous souhaitez communiquer ou non, et à qui, sur votre situation)
- Délimiter un projet d'accompagnement/ aménagements, en fonction de vos besoins (pédagogiques/ vie universitaire plus large)
- Être mis.e en relations avec les services de santé universitaire & d'accompagnement social
- (Si 1er contact suffisamment en amont rentrée) Participer à des actions de préparation à l'entrée à l'université (ex : organiser une visite du campus en petit effectif)

Quels aménagements ?

Il n'y a pas d'aménagement type : cela dépend des caractéristiques de chaque étudiant.e et de chaque formation.

Quelques exemples :

- Étalement de la durée des études
- Accès à l'ensemble des supports de cours (ex : formats numérisés)
- Aménagement des examens (composition en salle particulière, sujets adaptés...)
- Accompagnement personnalisé par un étudiant tuteur (sensibilisé aux TSA)
- Salle de repos en cas de besoin dans la journée
- Autres adaptations & innovations pédagogiques (ex : mutualisation d'outils développés dans les universités « Aspie-Friendly »)

De plus, le dispositif Aspie-Friendly organise des actions de sensibilisation à l'autisme auprès des partenaires de la vie universitaire de l'étudiant.e (équipes pédagogiques, administratives, autres étudiants, personnel des lieux de vie collectifs du campus...)

4. Préparer sa vie étudiante

Pensez à anticiper les conditions matérielles de vos études :

- Logement (CROUS , partenaire Aspie-Friendly)
 - Transports
 - Autonomie vie quotidienne (ex : options de restauration sur le campus)
 - Loisirs/ activités sportives
 - Services d'accompagnement Social et de Santé
- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
-Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
- Mise en contact -Echanges avec d'autres étudiants aspies (sur le Campus ou en ligne/ « Cafés Asperger »)

5. Se familiariser avant la rentrée avec le fonctionnement des études supérieures et l'environnement du lieu d'études : les pré-rentrées (niveau national & local)

Pour vous aider à préparer votre arrivée à l'université, nous organisons dans le cadre du dispositif Aspie-Friendly des temps de rencontres en distanciel, qui, dans certaines universités seront accompagnés de moments en présentiel.

Ces temps seront les premières occasions d'en apprendre un peu plus sur ce qui vous attend : organisation de l'université, des cours, travail attendu... et d'identifier les acteurs du projet Aspie-Friendly qui seront des personnes-ressources tout au long de vos études dans le supérieur.

Vous n'avez rien à préparer pour y assister mais simplement à vous inscrire via l'adresse qui s'affichera sur le site Aspie-Friendly dans la rubrique ACTUALITES/ Journées de Pré-rentrée 2022

Au plan local, bien qu'il existe dans la majorité des universités des Journées « Portes Ouvertes » ou de pré-rentrée, il arrive souvent que ces réunions en grand groupe ne conviennent pas bien aux étudiants aspies pour se repérer dans leur futur campus. N'hésitez pas à contacter les équipes locales Aspie-Friendly pour demander si des visites en groupe plus restreint sont organisées avant la rentrée pour vous familiariser avec les lieux et les personnes-clés des équipes pédagogiques et administratives avec lesquelles vous serez en contact lors de votre formation.

6. Se préparer à une méthodologie de travail

Aspie-Friendly, en partenariat avec Unisciel, a conçu un module de Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) en ligne spécifiquement adapté pour les étudiants aspies. Vous pouvez y travailler afin de vous préparer aux attendus académiques universitaires.

<https://socles3.unisciel.fr/course/view.php?id=627>

7. Trouver du soutien et des conseils auprès d'associations complémentaires

- Participer à une association de personnes autistes

Pour et par des étudiants autistes : La Bulle !, à Toulouse.

https://www.facebook.com/LaBulle31/?ref=page_internal

labulle.autismecontact@gmail.com

Des personnes autistes adultes regroupées en association :

PAARI, personnes Autistes pour une Autodétermination Responsable et Innovante

<https://www.paari.fr/>

- Association d'étudiants d'aide et d'accompagnement des élèves avec Handicap au Lycée et dans la transition vers les études supérieures et l'emploi :

- FEDDEH (Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap)

La FÉDÉEH est une association étudiante qui agit par et pour les personnes en situation de handicap. Elle vient en aide aux jeunes handicapés pour leurs études, leur insertion professionnelle et leur inclusion sociale.

https://www.fondationbs.org/fr/solidarite_lien_social_fedeeh

et son programme PHARES (Par-delà le Handicap, Avancer et Réussir des Études Supérieures)

Mise en place de Tutorat et Mentorat (accompagnements personnalisés par un étudiant ou par un professionnel au cours des études)

La fede 100% Handinamique www.handinamique.org

- Anticiper la valorisation de votre formation dans des opportunités d'insertion professionnelles :

Plateforme d'aide à l'accès à l'emploi de personnes autistes

<https://autisme-emploi.fr/>

MÉMO



LES INFORMATIONS ET NUMÉROS À GARDER PRÉCIEUSEMENT:

Avant l'inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur: le numéro INE

Après votre inscription dans l'enseignement supérieur:

Votre numéro d'étudiant

Votre email universitaire

Votre mot de passe sur l'ENT de votre établissement
(conseil d'ami: utiliser un gestionnaire de mots de passe)

1. AVANT L'ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ

- Définir mon projet d'orientation**
grâce aux services de mon lycée ou du CIO (en cas de besoin spécifique faire une demande via le formulaire de contact sur le site Aspie-Friendly)
- Saisir mes vœux sur ParcoursSup**
sans oublier de remplir la rubrique consacrée aux élèves en situation de handicap et la fiche de liaison handicap
- Participer si je le peux aux Journées Portes Ouvertes**
des établissements d'enseignement supérieur qui m'intéressent. Je peux me faire accompagner par une personne de confiance
- Demander la RQTH :**
Reconnaissance de la Qualification de Travailleur Handicapé à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Contacter le CROUS**
Si je veux un logement social étudiant, ou une bourse

3. AVANT LA RENTRÉE

- Repérer les transports en commun**
pour me rendre dans mon futur établissement
- Aller faire des repérages dans l'établissement,**
notamment pour repérer les salles où auront lieu mes cours (si je ne me sens pas à l'aise pour y aller tout seul, contacter ou faire contacter le service handicap en expliquant mon besoin d'anticiper. Ce type de visite est souvent prévu par ce service)
- Si je compte manger dans l'établissement**
m'inscrire au système de paiement Izly et m'assurer qu'il est bien crédité

2. APRÈS L'AFFECTATION DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Contacter l'équipe locale Aspie-Friendly**
grâce au formulaire de contact du site internet
- Effectuer les inscriptions administratives et pédagogiques à l'ouverture de ces services.**
Surveiller mes mails.
- Contacter les services handicap et santé de votre établissement d'enseignement supérieur.**
Attention, en fonction des établissements, il faut d'abord contacter le service de santé ou le service en charge du handicap. Vous trouverez cette information sur les sites internet des établissements. Penser à leur transmettre la fiche de liaison handicap de ParcoursSup.
- Suivre le module de Méthodologie du Travail Universitaire**
en ligne conçu par Aspie-Friendly et Unisciel pour les étudiants autistes

4. À LA RENTRÉE

- Participer aux journées de pré-rentrée Aspie-Friendly**
voir le site internet Aspie-Friendly
- Participer aux journées de pré-rentrée de ma filière**

NB: Vous l'avez compris, le maître mot est l'ANTICIPATION !

Ceci dit, ce n'est pas parce que vous avez oublié une étape que votre année universitaire est ratée!

Tous les nouveaux étudiants, autistes comme non-autistes sont un peu perdus au début. Les personnels et les enseignants en ont l'habitude. Il y a beaucoup de monde qui sera disposé à vous aider: même si cela est difficile, il faut parvenir à demander ou faire demander cette aide.